

Colloque organisé avec le soutien :
- de l'Institut d'études de droit public (I.E.D.P.)
- du Conseil scientifique de la Faculté Jean Monnet à Sceaux

Validation en formation continue pour les avocats : 7heures
Inscriptions pour les avocats : Me Christophe PETTITI

Organisateurs du colloque

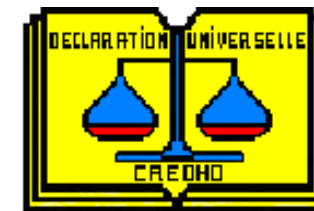
Professeur Paul TAVERNIER
Directeur du CREDHO-Paris Sud et Me Christophe PETTITI
mél credho@credho.org et Secrétaire général de l'IFDHBP
site : www.credho.org mél. cpettiti@pettiti.com

Coordination du colloque

Mme Sonia SUIHLI
Faculté Jean Monnet
54, boulevard Desgranges - 92331 Sceaux Cedex
tél. 01 40 91 17 96
mél colloque.recherche@u-psud.fr



de Formation en Droits de l'Homme du Barreau de Paris
Fondé sous le haut patronage de l'UNESCO et de l'Ordre des Avocats du Barreau de Paris
Centre Louis PETTITI



**CENTRE DE RECHERCHES ET D'ETUDES SUR LES DROITS DE L'HOMME
ET LE DROIT HUMANITAIRE (CREDHO)**

**INSTITUT DE FORMATION EN DROITS DE L'HOMME DU BARREAU DE PARIS
(IFDHBP)**

SEIZIÈME SESSION D'INFORMATION

VENREDI 18 NOVEMBRE 2011

(9 heures – 18 heures)

**Maison du Barreau (salle Gaston Monnerville)
2, rue de Harlay, 75001 PARIS**

**La France et la Cour européenne des droits de l'Homme
La jurisprudence en 2009 et 2010**

**sous la présidence de
Mme Işıl KARAKAŞ
Juge à la Cour européenne des droits de l'Homme**

avec la participation de

**Me Francis TEITGEN
Ancien Bâtonnier du Barreau de Paris
Président de l'IFDHBP**

P R O G R A M M E

VENREDI 18 NOVEMBRE 2011

9 heures - 9 heures 30 : Ouverture

Me Francis **TEITGEN**, Ancien Bâtonnier du Barreau de Paris, Président de l'Institut de formation en droits de l'Homme du Barreau de Paris (IFDHBP)

Me Christophe **PETTITI**, Secrétaire général de l'Institut de formation en droits de l'Homme du Barreau de Paris (IFDHBP)

9 heures 30 - 10 heures 15

- L'effet *erga omnes* des arrêts de la Cour européenne des droits de l'Homme : l'exemple de l'arrêt *Salduz* par İşil **KARAKAŞ**, Juge à la Cour européenne des droits de l'Homme

- Panorama de la jurisprudence « française » à Strasbourg en 2009 et 2010 dans la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme (aspects quantitatifs et qualitatifs) par Paul **TAVERNIER**, Professeur émérite à l'Université Paris Sud (Paris XI), Directeur du CREDHO

10 heures 15 - 10 heures 30 : Débats

10 heures 30 - 11 heures : Pause

11 heures - 12 heures 20

- L'avocat et la Convention européenne des droits de l'Homme : perquisition du domicile d'un avocat portugais (arrêt *Xavier Da Silveira* du 21 janvier 2010); le contradictoire et l'oralité des débats [contestation d'honoraires d'avocat] (décision *Labbé* du 12 octobre 2010) par Me Michel **PUECHAVY**, Avocat au Barreau de Paris

- Les suites de l'arrêt *Ravon* de 2008 : les arrêts *Société Canal Plus et autres* et *Compagnie des gaz de pétrole Primagaz* du 21 décembre 2010 par Emmanuel **JAUFFRET**, Conseiller de Tribunal administratif, Rédacteur à la sous-direction des droits de l'Homme, Direction des Affaires juridiques du Ministère des Affaires Etrangères

- Les conditions de détention : arrêts *Khider* du 9 juillet 2009 et *Raffray Taddéi* du 21 décembre 2010 par Jean-Christophe **GRACIA**, Sous-directeur des affaires juridiques et du contentieux, Ministère de la Justice

- La liberté d'expression et d'information en France sous le regard de la Cour européenne des droits de l'Homme : arrêts rendus en 2009 et 2010 par Me Jean-Yves **DUPEUX**, Avocat au Barreau de Paris

12 heures 20 - 12 heures 50 : Débats

12 heures 50 - 14 heures 30 : Déjeuner (libre)

14 heures 30 - 15 heures 30

- L'inaliénabilité du domaine public maritime devant la Cour de Strasbourg : arrêts *Depalle* et *Brosset-Triboulet et autres* du 29 mars 2010 par René **HOSTIOU**, Professeur émérite à l'Université de Nantes

- La liberté d'association syndicale et les modalités d'action (« opération escargot » sur une autoroute) : arrêt *Barraco* du 5 mars 2009 par Jean-François **AKANDJI-KOMBÉ**, Professeur à l'Ecole de droit de la Sorbonne, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

- La guerre d'Algérie et la torture au prisme de la liberté d'expression : l'affaire *Aussaresses* (arrêt *Orban et autres* du 15 janvier 2009) par Laurent **PETTITI**, Avocat au Barreau de Paris

15 heures 30 - 16 heures : Débats

16 heures - 16 heures 30 : Pause

16 heures 30 - 17 heures 30

- La garde à vue et les exigences de la Convention : arrêts *Medvedyev* du 29 mars 2010, *Brusco* du 14 octobre 2010 et *Moulin* du 23 novembre 2010 par Olivier **BACHELET**, Enseignant-chercheur, Collaborateur de la SCP Célice-Blancpain-Soltner

- L'inscription au fichier des délinquants sexuels : arrêts *Bouchacourt, M.B. et Gardel* du 17 décembre 2009 par Agnès **CERF**, Maître de Conférences à l'Université de Caen

- Mesures d'éloignement des ressortissants étrangers et violation virtuelle de la Convention : arrêts *Daoudi* du 3 décembre 2009, *Y.P. et L.P.* du 2 septembre 2009, *Boutagni* du 18 novembre 2010 et *B.A.* du 2 décembre 2010 par Justin **KISSANGOULA**, Maître de Conférences à l'Université Paris V - Descartes

17 heures 30 - 18 heures : Débats